



SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE LA VEYRE ET DE L'AUZON

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION
DE RACCORDEMENT/DEVERSEMENT AUX
RESEAUX D'EAUX USEES**



IMPORTANT : toute demande incomplète ou faite avec un autre imprimé sera considérée comme nulle.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS - OBJET DE LA DEMANDE/

A remplir par le demandeur

Afin d'être conforme à l'article 1331-1 du code sanitaire de la santé publique,

Je soussigné(e) (nom, prénom) _____ Né(e) le _____

Demeurant N° _____ Voie : _____

Commune : _____

Téléphone (joignable pendant les heures ouvrables) : _____

Adresse e-mail : _____ @ _____

Agissant en qualité de :

- ☐ propriétaire
- ☐ autre (à préciser) _____
- ☐ pour le compte de : _____

Demande l'autorisation de raccorder et/ou de déverser aux réseaux publics de collecte les eaux suivantes :

- ☐ eaux usées (eaux ménagères et eaux vannes uniquement)¹
- ☐ eaux pluviales (seulement dans le cas où la gestion à la parcelle est impossible et que le réseau au droit de la parcelle est unitaire)
Si le réseau au droit de la parcelle est de type séparatif la demande de raccordement aux eaux pluviales se fera auprès du gestionnaire.

Ces eaux proviennent du bien situé :

N° _____ Voie : _____ Code postale

Commune : _____ **Parcelle cadastrée** _____

☐ Si construction neuve

Permis de construire n° : _____ **délivré le** : _____

Si dans lotissement n° de Permis d'Aménager : _____

Nombre de logements :

☐ Si construction ancienne (supérieure à 2 ans), **Date de construction** : _____

☐ L'immeuble dispose d'un assainissement non collectif en service (fosse septique) ²

¹ Pour des raisons techniques, la partie du branchement sous domaine public doit toujours être réalisée avant la partie sous domaine privé ; en effet, cette dernière doit être adaptée à la configuration du réseau sous domaine public.

² L'installation d'assainissement non collectif doit être mise hors service, vidangée et nettoyée.



Pour ce faire, je m'engage à fournir

- ☐ une copie du plan d'implantation de mon projet faisant apparaître :
 - la situation du bâtiment (par rapport à la limite de propriété)
 - le tracé des canalisations sur le terrain
 - l'emplacement précis de la boîte de branchement en limite extérieure de propriété
- ☐ la copie du permis de construire délivrée par arrêté communal le cas échéant.

Après réception de l'autorisation de raccordement/déversement délivrée par le SMVVA, je contacte l'entreprise Suez Eaux France afin de réaliser les travaux sous domaine public dans les règles de l'art. Je contacte le service client au 04 2010 2020 pour prendre rendez-vous avec un technicien de chez SUEZ EAUX France afin qu'il établisse mon devis.

INFORMATIONS GENERALES

Après travaux :

- ☐ Je m'engage à m'acquitter de la somme de 1000 € net à payer par logement correspondant à la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC), conformément à la délibération syndicale n°2022 38 adoptée le 04 octobre 2022.
- ☐ Je m'engage à réaliser, selon le II de l'article L. 2224-8 du code général des collectivités territoriales, le contrôle de conformité du branchement au réseau d'assainissement collectif. (le formulaire vous sera joint à l'issue de l'instruction de ce document) .

Fait le _____

Nom, signature _____

Pour toute question relative à la procédure d'autorisation de branchement, veuillez contacter les services du SMVVA au 04-73-39-04-68

Je souhaite une réponse par :

☐ voie postale ☐ courriel